



Ce jour'hui vingt quatre novembre mil huit cent dix huit - Vn, à six heures de matin  
 Pardevant nous Bernard Gerhard avoué au Maire de la commune de  
 Villeaux, et en cette qualité faisant en son absence les fonctions d'officier de  
 l'état civil de la dite commune, Canton de Montenois, Arrondissement de Saint Denis,  
 Département de la Seine; soussigné

ont comparu en la maison commune f. Jean Baptiste  
 Marc, Mayor, né à Cuicil, département de Seine et Oise, y demeurant  
 chez ses père et mère, âgé de vingt deux ans, fils mineur de Jean dehid Marc, tailleur  
 d'habits, et de Marie Françoise Duillon, son épouse, d'une part,  
 Et de elle Louise Pierrette Collet, Marchande, née en  
 cette commune, y demeurant chez ses père et mère, âgée de vingt un ans, fille  
 majeure de Jean Collet, vigneron, et de Catherine de Jeune, son épouse,  
 de l'autre part.

Lesquels ont obtenu requit de procéder à la célébration de leur  
 mariage, projeté entre eux, dont les publications ont été faites en cette  
 Mairie de la commune de Cuicil, au date de dimanche vingt huit  
 Octobre dernier et quatre du courant, auxquelles publications n'est  
 intervenue aucune opposition

faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture,  
 1. de l'acte de publication  
 2. de l'acte de naissance de l'adulte, extrait de la commune de Cuicil, par  
 lequel il appert qu'il est né le trois janvier mil huit cent dix huit  
 3. celui de la future née au dit lieu le quatorze août mil  
 huit cent.

4. du tout ensemble à mariage, donné par Jean dehid Marc, père  
 de l'adulte, datte devant M. l'Avoué notaire royal à la résidence de Cuicil, le 11. 9. 1818.  
 5. et du mariage des père et mère, récépissé du mariage, datte de la  
 commune de Cuicil, concernant les droits et devoirs respectifs des époux;

Et nous avons demandé au futur époux et à la future épouse  
 s'ils veulent se prendre pour eux mari et pour femme, chacun d'eux ayant  
 répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de  
 la loi que Jean Baptiste Marc, et Louise Pierrette Collet  
 sont mariés par le mariage.

Dont acte, en présence des père et mère des époux présents contantant  
 de Jean Baptiste Cuicil, âgé de quarante cinq ans, Chapelier, Parain de  
 l'époux, de Guillaume François Marc, bonhomme et membre de la légion  
 d'honneur Oncle de l'époux, âgé de soixante huit ans tout deux demeurants à  
 Cuicil; de Pierre Wartherd Dam blanchisseur âgé de cinquante cinq ans  
 Parain de l'époux, et de Jean François Bonard, maître Maçon, âgé de  
 trente deux ans Beau frère de l'époux, tout deux domiciliés en cette commune  
 et ont signé avec nous après lecture. Exempte de l'époux sa mère, la mère  
 de l'épouse et Guillaume François Marc qui ont été chargés de faire  
 approuver en tout ou en partie.

L. P. Collet Collet  
 tailleur Carrière  
 Bernard Gerhard  
 avoué au Maire